

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2018/05/07 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi 7 mai 2018, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

5.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

5.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

18-05-63 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 (c.c.)

Considérant que le procès-verbal a été présenté au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le procès-verbal dans les délais légaux ;

18-05-64 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu le procès-verbal.

5.4 Acceptation de la liste des factures à payer

18-05-65 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 122 618.33\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 7 mai 2018 avec ajouts au montant de 122 618.33\$

5.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – Avril 2018) et rapport de monsieur Denis Arel

Le rapport du mois d'avril est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Denis Arel, inspecteur.

5.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

## 5.7 Correspondance

- 14-02-2018 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018;
- 27-02-2018 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 27 février 2018;
- 27-03-2018 Bernier Fournier Avocats – Offre de services juridiques en droit municipal;
- 28-03-2018 RESAM – Campagne «Avez-vous votre forestier de famille»
- 29-03-2018 Ministre des transports – Programme réhabilitation du réseau routier local Volet accélération des investissements sur le réseau routier local – Projet : Réfection du rang St-Thomas / Dossier numéro AIRRL-2017-404;
- 10-04-2018 Société de l'assurance automobile du Québec – Préoddupé par la sécurité à vélo chez les jeunes – Affiche;
- 12-04-2018 Can-Explore, Nordikeau et Akifer – Demi-journée de formation – L'eau;
- 17-04-2018 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018;
- 22-04-2018 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 22 avril 2018;
- 26-04-2018 Régie d'aqueduc Richelieu centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2018;
- 30-04-2018 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 avril 2018

## SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

### 5.8 **Administration générale :**

#### 5.8.1 Affectation au 31 décembre 2017

18-05-66 CONSIDÉRANT que les charges en lien avec les rôles triennaux d'évaluation, des plans d'urbanisme et des schémas d'aménagement doivent être entièrement constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel la charge est encourue;

CONSIDÉRANT que ces charges ne peuvent plus être reportées à compter de 2017;

CONSIDÉRANT que cette modification comptable donne lieu à un déséquilibre budgétaire des organismes municipaux qui ont procédé à un tel report;

Il est proposé par Jean-Claude Drolet, appuyé par Yvon Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité affecte une somme de 63 393\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, au 31 décembre 2017, afin de combler les dépenses dont celle du rôle triennal, de l'inventaire du milieu résidentiel et non résidentiel ainsi que les travaux rang Bourchemin Ouest.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 5.8.2 Dépôt des états financiers 2018

Mme Barbara Côté CPA auditeur, CA, de la firme Hébert Marsolais inc. remet à chacun des conseillers, pour dépôt, copie du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

Elle commente ce rapport et répond aux questions relatives à celui-ci.

#### 5.8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 505-18 décrétant un emprunt de 400 000\$ pour la création d'un fonds de roulement.

AVIS DE  
MOTION

Yvon Daigle donne avis de motion pour l'adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, d'un règlement décrétant un emprunt de 400 000\$ pour

la création d'un fonds de roulement et dépose copie dudit règlement;

L'objet de ce règlement est de se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec afin de créer un fonds de roulement.

#### 5.8.4 Achivage – Ultima

18-05-67 CONSIDÉRANT l'offre de la MRC des Maskoutains pour adhérer au service de gestion intégrée de document;

CONSIDÉRANT les coûts estimés pour la licence, le soutien technique, la configuration/installation à distance et le transfert outils de gestion, soit 1 100\$ selon la soumission obtenue de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder au traitement des archives à l'aide d'un logiciel reconnu au niveau archivistique, à des coûts abordables;

Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu que le conseil autorise l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis afin de bénéficier du logiciel de gestion des archives Ultima.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 5.9 **Sécurité publique :**

#### 5.9.1 Adoption du règlement 504-18 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis

18-05-68 CONSIDÉRANT que les municipalités locales peuvent déterminer des limites de vitesse sur le réseau routier municipal autres que celles prévues par le Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la municipalité a plusieurs rues pour lesquelles il n'y a pas de règlement en vigueur mais dont la limite de vitesse est différente du Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement en ce sens et de procéder à la signalisation adéquate,

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 3 avril et que le projet de règlement a été déposé;

En conséquence, sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu que le conseil municipal adopte ligne par ligne, alinéa par alinéa le règlement numéro 504-18. Dispense de lecture est donnée, le maire et les conseillers déclarent avoir lu le règlement.

A voté contre : Jean-Claude Drolet – Il est contre la vitesse votée de 15km/h dans le chemin de l'Érablière.

**Adoptée à la majorité.**

#### 5.9.2 Rapport d'activité An 6 (Régie intermunicipale de prévention incendie Louis-Aimé-Massue)

18-05-69 CONSIDÉRANT la réception du rapport d'activité An 6 de la Régie intermunicipale de prévention incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du contenu;

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil adopte le rapport d'activité An 6 pour la municipalité de Saint-Louis et qu'une copie soit transmise à la MRC des Maskoutains.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 5.9.3 Plan de sécurité civile – Entente intermunicipale

- 18-05-70 CONSIDÉRANT que la municipalité a un plan de sécurité civile, adopté en juin 2016;
- CONSIDÉRANT que l'élaboration du schéma de sécurité civile est prévu dans le long terme seulement (Action 17 - plus de 5 ans);
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre entente avec des municipalités avoisinantes en lien avec un centre d'hébergement, advenant l'impossibilité d'utiliser le centre récréatif;
- CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de prendre entente en lien avec le partage de ressources humaines advenant que le conseil décrète l'état d'urgence;
- CONSIDÉRANT l'article 57 de la *Loi sur la sécurité civile*;
- En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu de demander aux municipalités de Saint-Jude et Saint-Marcel d'élaborer conjointement une entente dans le cadre des procédures de mesures d'urgences.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 5.10 Transport – voirie municipale et entretien :

### 5.10.1 Programme d'aide à l'entretien – Reddition des comptes (c.c.)

- 18-05-71 CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 78 254\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;
- CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
- CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;
- CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.
- Pour ces motifs, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Louis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 5.10.2 Glissières rang Bord-de-l'Eau Ouest

18-05-72      CONSIDÉRANT que des glissières de sécurité sont nécessaires dans certains secteurs du rang Bord-de-l'Eau Ouest;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues pour l'achat et l'installation de glissières, à savoir :

Renoflex inc.  
Entreprise Ployard 2000 inc.;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt , il est résolu que le conseil octroi le contrat à Entreprise Ployard 2000 inc, au montant de 4 390.29\$ plus taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **5.11    Hygiène du milieu :**

#### 5.11.1    Dépôt du rapport sur la consommation d'eau potable 2017

La directrice générale dépose au conseil une copie du rapport sur la consommation d'eau potable 2017, tel que déposé au MAMOT.

### **5.12    Aménagement et urbanisme :**

#### 5.12.1    Adoption du règlement numéro 498-18 – Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisme

**Ce point est reporté à une séance subséquente.**

#### 5.12.2    Adoption du règlement numéro 499-18 - Règlement amendant le règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisme

**Ce point est reporté à une séance subséquente.**

#### 5.12.3    Adoption du règlement numéro 500-18 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

**Ce point est reporté à une séance subséquente**

#### 5.12.4    Mise à jour de la refonte administrative du règlement d'urbanisme

**Ce point est reporté à une séance subséquente**

### **5.13    Loisirs et culture :**

#### 5.13.1    Engagement – Monitrices de camp de jour

18-05-73      CONSIDÉRANT que le poste de moniteurs de camp de jour a été ouvert et publié dans l'Écho de mars et avril 2018;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues et la recommandation du comité;

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu de confirmer le statut de moniteur de camp de jour 2018 tel que suit :  
Émilie Deslauriers Choquette

Rosalie Deroy et  
Myriam Méthot

**Adoptée à l'unanimité.**

5.13.2 Location d'une toilette chimique pour la saison estivale (Agora)

18-05-73 CONSIDÉRANT le désir du conseil d'avoir une toilette chimique pour la saison estivale afin d'accueillir les cyclistes qui prennent une pause à l'agora;

Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu que la municipalité procède à la location d'une toilette chimique avec services d'entretien.

**5.14 Activités d'investissement :**

5.14.1 Épandeur à peinture FieldLazer

CONSIDÉRANT que le conseil désire procéder à l'achat d'un épandeur à peinture pour les besoins du terrain de soccer;

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un épandeur à peinture de chez Groupe Sports-inter plus, au montant de 1 569.99\$ plus taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5.15 Varia ouvert**

**5.16 Période de questions**

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

**5.17 Levée de la séance**

18-05-74 Sur proposition de Yvon Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 21h49 .

---

Stéphane Bernier,  
Maire

---

Pascale Dalcourt  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.